



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

27 mai 2025

Communiqué de presse

LANCEMENT DE L'EXPERIMENTATION IATROPREV 2 DANS LE CADRE DE L' « ARTICLE 51 »

L'expérimentation IATROPREV 2 vise à prévenir le risque iatrogène de la personne âgée fragile. La clé de voûte du parcours est une réunion de concertation pluriprofessionnelle (RCP) mobilisant les binômes « pharmacien-médecin » de l'hôpital et en ville, permettant de valider collectivement les modifications de prescription, renforce l'appropriation de pratiques professionnelles communes et soutient les praticiens de ville dans la prise en charge des patients âgés complexes.

La iatrogénie médicamenteuse chez les patients âgés est fréquente et grave. Elle représente 5 à 20% des causes d'hospitalisations chez les plus de 65 ans. Plus de la moitié sont évitables. Le taux de réhospitalisations à trente jours chez ces patients est estimé à 15%. Ces patients complexes car polypathologiques et polymédiqués (60% des plus de 75 ans ont plus de cinq médicaments par jour) sont suivis en ville et à l'hôpital.

La proposition d'IATROPREV 2 est de créer un continuum entre les interventions réalisées à l'hôpital (conciliation médicamenteuse, bilan de médication) et en ville (bilan partagé de médication, consultations de déprescription) pour sécuriser la sortie d'hospitalisation des patients âgés, et à terme améliorer la détection en ville des risques iatrogènes.

Un dispositif précédent, IATROPREV, a fait l'objet d'une première phase expérimentale prometteuse en Haut-de-France (2019-2024). La présente expérimentation tire les conséquences de cette expérimentation et de deux autres conduites dans le même champ pour affiner le modèle d'intervention ([OCTAVE](#) et [MEDISIS](#)) et intégrer les évolutions intervenues dans le cadre conventionnel, et vise à mettre progressivement à l'échelle le dispositif (test de scalabilité). L'expérimentation sera déployée par 32 établissements, en partenariat avec leurs interlocuteurs de ville (notamment CPTS), dans quatre régions (Hauts-de-France, Pays-de-la-Loire, Bretagne et Occitanie), pour une durée de trois ans et 1,3 M€ de budget global. Environ 3000 patients devraient bénéficier d'une prise en charge IATROPREV 2.

Les enseignements forts de la première phase expérimentale IATROPREV : la mobilisation des médecins généralistes dans cette expérimentation a été particulièrement importante (376 médecins traitants et 295 pharmaciens d'officine pour 469 patients suivis). Leur participation, avec le soutien en relais des pharmaciens d'officine, a permis de maintenir dans la durée certaines modifications de prescription à trois mois (réduction des prescriptions inappropriées, par exemple des IPP à forte dose) et de mettre en œuvre des traitements de prévention (calcium, vitamine D, vaccination DTpolio), mais sans impact significatif sur les autres prescriptions inappropriées. Le modèle testé est apparu, par sa vertu pédagogique, un point d'appui pertinent pour soutenir en ville la prise en charge de la iatrogénie, qui pourrait être graduée selon le niveau de complexité du patient âgé polymédiqué. Pour autant sa faible diffusion a questionné sur sa reproductibilité (95% des inclusions étaient concentrées sur les CHU de Lille et Amiens). De plus, le coût du dispositif semblait élevé, alors qu'aucune économie n'a pu être identifiée en regard, ce qui a interrogé sur la soutenabilité du dispositif à grande échelle. Aussi, le Conseil stratégique de l'innovation en santé, dans son [avis du 18 septembre 2024](#), a recommandé de conduire une nouvelle phase expérimentale pour tester la soutenabilité et la transférabilité du



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

27 mai 2025

modèle et confirmer les premiers résultats d'efficacité.

Contact presse : Camille de Combarieu (cheffe de projet article 51)

camille.de-combarieu@sg.social.gouv.fr

La mise en contact avec les professionnels de santé participants à l'expérimentation pourra être facilitée par son intermédiaire.

ANNEXES

1. Liste des expérimentateurs (ci-dessous)A
2. Avis du Comité technique de l'innovation en santé sur l'autorisation de l'expérimentation IATROPREV 2 (en pièce-jointe)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

27 mai 2025

Annexe 1 : Etablissements expérimentateurs IATROPREV 2

	Etablissements expérimentateurs	Partenaires
HAUTS-DE-FRANCE	CHU de Lille et CHU Amiens-Picardie CH Boulogne-sur-Mer CH Ham CH Péronne Hôpital de Riamont CH Saint Quentin CH Valenciennes CH Maubeuge CH Pays d'Avesnes CPTS Liévin-Pays d'Artois CPTS Opale Sud CPTS Grand Valenciennes CPTS Val de Sambre CH Denain et CPTS Grand Denain	

Tél : 01.40.56.47.06
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse sgmcas.rgpd@sg.social.gouv.fr ou par voie postale.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

27 mai 2025

BRETAGNE	CHU de Rennes	ARS et CPAM OMEDIT URPS pharmaciens et médecins Universités URPS Pharmaciens
	CH de Brocéliande	
	Centre Hospitalier Intercommunal de Redon Carentoir	
	CH Guillaume Régnier (Rennes)	
	CH Roche aux Fées (JANZE)	
	CH de Fougères	
	CH de Vitré, Centre hospitalier Simone Veil	
	CH Brocéliande	
	CH Guillaume Régnier	
	Centre Hospitalier des Marches de Bretagne	
PAYS-DE-LA-LOIRE	CHU Angers	
	EPSM CESAME	
OCCITANIE	CHU Montpellier	

Tél : 01.40.56.47.06
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse sgmcas.rgpd@sg.social.gouv.fr ou par voie postale.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

27 mai 2025

	CHU Nîmes CHU de Toulouse CH Laval CH Montauban CH Perpignan	
--	--	--